



En images

2024 :
retour en images



En lumière

L'orgue de l'église
de Saint-Idunet



En tête-à-tête

Jean-François Chaussepied,
un artiste lumineux

2025 #16

MAGAZINE
DE LA VILLE

www.chateaulin.fr

Reflète

RECONNAISSANCE

**Cœur de ville,
patrimoine
remarquable**

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE



LE MOT du Maire

Cher(e)s Châteaulinois(es)
Je vous présente mes meilleurs vœux, de santé, de bonheur et de réussite pour cette année 2025.

Une année qui débute avec des nouveautés : un site web entièrement revu, plus accessible, plus fluide, plus pratique et un magazine municipal qui fait peau neuve, à l'heure du tout numérique. Dans le respect de nos engagements de sobriété et de préservation de l'environnement, le magazine et le site web sont éco-conçus : utilisation limitée de couleurs encre, impression sur papier dont le bois de fabrication est issu de forêts gérées durablement. Le site internet sera quant à lui peu énergivore permettant un chargement rapide des contenus et offrant des graphismes légers.

J'espère que ces nouveaux outils de communication vous plairont. Ils se veulent être le lien entre vous et la municipalité, en vous diffusant toujours plus d'informations et en mettant en lumière ceux qui font vivre la ville de Châteaulin.

Châteaulin, commune où il fait bon vivre, a obtenu son classement en Site Patrimonial Remarquable. Nous pouvons être fiers de notre patrimoine historique, bâti et paysager que nous allons pouvoir entretenir et mettre en valeur ces prochaines années dans le cadre de cette démarche, initiée par le Ministère de la Culture. Ainsi, tous ensemble, particuliers, commerçants, collectivité, nous allons rénover notre bâti dans un souci patrimonial et esthétique, harmoniser les terrasses et les enseignes de nos commerces de centre-ville, afin de préserver et améliorer encore et toujours notre cadre de vie.

Je vous laisse découvrir l'actualité et les projets de la Municipalité pour cette année 2025, parmi lesquels la création de jardins familiaux, le regroupement des services techniques à Penmez, la végétalisation de la cour de l'école publique Marie Curie...

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro.

*Très cordialement
Gaëlle Nicolas*

Journal édité par la Ville de Châteaulin - 15, quai Jean Moulin - 29150 Châteaulin • Tél. 02 98 86 10 05 • mairie@chateaulin.fr • www.chateaulin.fr
• Directeur de la publication : Gaëlle Nicolas, Maire de Châteaulin • Chemin de fer et relecture : Aurélie Liébot, Service communication Ville de Châteaulin
Rédaction, conception et mise en page : www.dunideelautre.com • Photos : Le Saint Photographie - OT Menez Hom Atlantique, Ville de Châteaulin, D'une idée l'autre, Diwan Kastellin, Groupama Loire Bretagne, CAUE 29, Le Télégramme - Frédéric Quinet, L'afficheur local, Mathieu Le Gall, Epaga, Emilie Chaussepied • Impression : Cloître imprimeurs - Brest - Finistère • 3 300 exemplaires • Imprimé avec des encres végétales sur du papier issu de forêts gérées durablement par une imprimerie actrice de l'économie sociale et solidaire • Dépôt légal N°2072.



EN PROJET

ÉDUCATION
S'ouvrir au monde



EN PERSPECTIVE

URBANISME
Châteaulin reconnue
Site Patrimonial
Remarquable



EN LUMIÈRE

PATRIMOINE
Le Roi des instruments

EN COULISSES

Proximité et fluidité **3**

EN IMAGES

Clic Clac **4**

EN BREF

- ♦ Associations et citoyens, place à la communication **6**
- ♦ Listes électorales, je m'inscris à tout moment **6**
- ♦ La fin du réseau câblé **6**
- ♦ Lotissement pôle santé **6**
- ♦ École municipale de musique, jouons ensemble **7**
- ♦ Recensement, combien et qui sommes-nous ? **7**
- ♦ Crématorium, un équipement d'intérêt public **7**

EN LUMIÈRE

♦ Jardins familiaux, le bonheur est au jardin **12**

♦ Travaux, des réalisations éco-responsables **12**

EXPRESSION DES GROUPES

- ♦ Nouvel Avenir pour #Châteaulin **14**
- ♦ Un autre Châteaulin est possible ! **14**

EN DÉTAILS

Des risques sous haute-surveillance **15**

EN TÊTE-À-TÊTE

Jean-François Chaussepied, un artiste lumineux **16**



L'émission carbone d'un exemplaire du magazine, c'est autant d'émission que la fabrication de **0,03 kg** de croissant au beurre.



2825
foyers reçoivent
le magazine



L'émission carbone d'un exemplaire du magazine, c'est autant d'émission que la fabrication de **0,03 kg** de croissant au beurre



51 %
des internautes se connectent à www.chateaulin.fr sur leur mobile

COMMUNICATION

Proximité et fluidité

Le magazine et le site web n'avaient pas évolué depuis quelques années. Le moment était donc venu de réaliser un lifting pour l'un et une refonte pour l'autre, afin d'apporter aux usagers toujours plus d'informations et d'offrir des services dématérialisés indispensables au quotidien. Passage en revue des nouveautés des supports de communication municipaux, tout beaux, tout neufs !

Le magazine, reflet de l'actualité municipale

Si certaines villes ont décidé de passer à une communication 100 % numérique, cela n'est pas le cas de Châteaulin. Voici donc le magazine REFLETS. Conseillée par l'agence de communication D'une idée l'autre, la municipalité a fait le choix de conserver un support papier et d'en augmenter la taille, en passant à un format tabloïd. L'objectif : plus de place pour traiter plus de sujets. Le résultat : un mix de brèves, de sujets thématiques et de sujets de fond. Quant au design de la nouvelle maquette, il joue sur un subtil équilibre entre textes, photos et illustrations afin de rendre la publication plus attrayante. La nouvelle formule du magazine se veut également plus inclusive avec, par exemple, une rubrique dite FALC, « Facile à lire et à comprendre ». Grâce à des phrases très courtes, les personnes en situation de handicap ou ayant des difficultés à lire la langue française comprennent l'essence même de l'article et les lecteurs pressés en ont un résumé. Le magazine a également été pensé pour les publics dyslexiques en présentant les articles en colonnes, ce qui facilite leur lecture.

Un site web simple pour les utilisateurs

L'ancien site web de la Ville, mis en ligne en 2013, était devenu obsolète et demandait une refonte totale. La nouvelle version de www.chateaulin.fr est désormais accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone mobile. Certifié AA*, il utilise des polices lisibles et de taille confortable, propose des contrastes de couleurs et un interlignage facilitant la lecture. La navigation offerte aux internautes est originale et intuitive grâce à un accès par thématique (état-civil, sport, culture...), par cibles (nouvel arrivant, associations...) et « En un clic ». Au sein des rubriques, impossible de se perdre : un fil d'ariane indique le cheminement suivi. Et atout non négligeable : un moteur de recherche ultra-performant pour gagner du temps.

Une communication éco-conçue

Châteaulin menant des politiques publiques respectueuses de l'environnement, le magazine et le site web sont éco-conçus. Pour le magazine cela se traduit par l'utilisation limitée de couleurs et d'aplats, le choix de typographies peu gourmandes en encre, d'illustrations filaires plutôt qu'aux traits épais et une impression sur un papier dont le bois de fabrication est issu de forêts gérées durablement. Le site internet est quant à lui peu énergivore : pas de carrousel en page accueil, un chargement rapide des contenus et des graphismes légers. ♦

* Norme AA = accessibilité à tous les publics



Châteaulin Le magazine 2025

« L'éco-conception pour une communication respectueuse de l'environnement »



FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

- Un **nouveau magazine** et un **nouveau site internet** pour les habitants.
- Un magazine au **format plus grand** et avec **plus d'articles**.
- Un site internet consultable sur un **ordinateur**, une **tablette** ou un **téléphone mobile**.
- Un magazine et un site internet **inclusifs**.
- Un magazine et un site internet **éco-conçus** et **responsables**.
- Un magazine qui utilise **moins d'encre** et est imprimé sur du papier issu de **forêts gérées durablement**.
- Un site internet qui **consomme moins d'énergie**.

Dis Tonton, pourquoi tu tonds ?

«... parce que les agneaux ont trop chaud avec leur manteau d'hiver ! ». Lors de la 1^{ère} Fête de la nature, organisée par la Ville, les enfants et l'équipe pédagogique des écoles Marie Curie, Kernéis, Saint-Joseph La Plaine, Toul Ar C'Hoat et Diwan Kastellin ont assisté à la tonte des deux agneaux qui pâturent dans l'enclos de l'école. Les « Tontons tondeurs », bergers professionnels à la manoeuvre, ont répondu à toutes les questions des enfants, très curieux de voir les animaux se défaire de leur laine (environ 500 g par animal, qui seront travaillés puis transformés) en ce début de printemps. Cette découverte de la nature ayant été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, une 2^{ème} édition se déroulera du 19 au 25 mai 2025, avec l'eau pour élément vedette. Animations, rencontres, ateliers pédagogiques gratuits viendront rythmer cette semaine de fête.

Programme complet à retrouver au printemps sur www.chateaulin.fr



10 > 26 MAI

27 NOV.

La convivialité au menu

Les Châteaulinois de 70 ans et plus ont une date commune à leur agenda : celle du repas des aînés. Avec un menu de gala concocté par la cuisine centrale et une animation musicale, cette journée chaleureuse, offerte par le CCAS de la Ville, donne chaque année le sourire à tous les invités.



8 OCT.

Toutes les générations en marche

Le 8 octobre, lors de la semaine bleue nationale, 80 marcheurs souhaitant (re)tisser des liens forts entre générations, se sont retrouvés au départ d'un circuit de 4 km, proposé par l'association Activ'Sport. Les échanges se sont poursuivis autour d'un goûter au sein de l'Ehpad Résidence de la Vallée de l'Aulne, en présence de l'association AILES, à l'initiative du dispositif Tiss'âges favorisant la cohabitation intergénérationnelle. Cette action était portée par le CCAS* de la Ville de Châteaulin.

* Centre Communal d'Action Sociale

16 OCT.



Récompense architecturale

L'année qui s'achève a été pour le CAUE* du Finistère l'occasion de fêter son 10^e anniversaire. Afin de marquer cette étape, l'association a imaginé un palmarès, le « cru décennal », récompensant les opérations les plus créatives livrées ces dix dernières années. Le prix Architecture a été attribué à l'espace Coatigrac'h de Châteaulin, conçu par l'architecte Paul Vincent.

* Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement



9 JUILLET

Apéro au canal, on ressort les verres en 2025 !

L'été dernier, la célébration des fêtes maritimes « Brest 2024 » a donné lieu à de nombreuses animations conviviales le long du canal. Parmi les plus réussies : l'apéro-concert. Ayant été fortement apprécié du public, la municipalité a décidé de le reconduire le 22 août prochain. Le quai Alba redeviendra donc scène de concert, lieu d'animations et de petite restauration. À ne pas manquer pour célébrer joyeusement la fin de l'été !

Voyager, rêver, s'évader

Il n'y a pas d'âge pour s'émerveiller et s'étonner et ce ne sont pas les élèves des écoles de Châteaulin et des alentours qui vous diront le contraire. La 4^e édition de l'expo photo plein air a une nouvelle fois enchanté le public, dont les enfants, qui ont bénéficié d'une visite commentée. De quoi susciter des vocations de photographe !



JUIN > OCT.

© Diwan Kastellin

6 NOV.

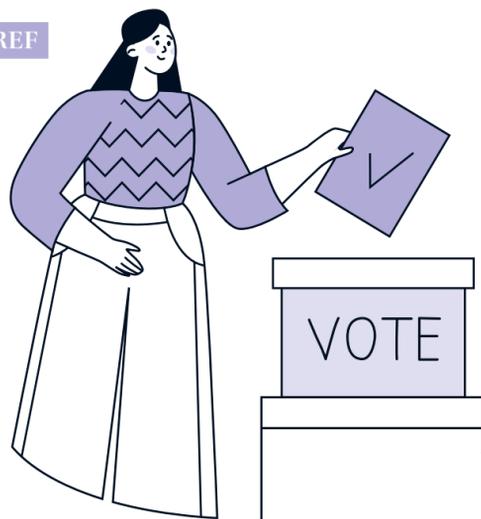
La visibilité apporte la sécurité

Conducteurs de deux-roues, soyez vigilants. Tel était le discours tenu le 6 novembre dernier par la municipalité et le Vélo Club Châteaulinois lors d'une action de prévention routière. À cette occasion, Groupama, partenaire de l'opération, a remis un kit de visibilité (brassards, autocollants réfléchissants) aux cyclistes.



© Groupama Loire Bretagne

cliac



Associations & citoyens PLACE À LA COMMUNICATION!

La Ville propose deux nouveaux supports de communication. Le premier est un panneau d'affichage dynamique, réplique de celui du hall d'accueil de la mairie. Installé dans la salle d'attente de la maison de santé, il diffuse les informations associatives et municipales à travers les affiches transmises au préalable au service communication de la commune. Une façon pratique de communiquer pour les uns et de patienter agréablement pour les autres. Le second est un espace d'affichage libre, composé de 6 panneaux* répartis à travers la ville (Rue Graveran (près du cimetière de Rostomic) / Quai Alba (près de France Services) / Résidence Jules Verne / Gerموir / Rocade de Parc Bihan / Passage à niveau route de Dinéault). Ils permettent aux associations et aux citoyens de communiquer sur les initiatives locales (culturelles, sociales, sportives...). Mais attention, l'affichage en dehors de ces panneaux, qualifié d'affichage sauvage, n'est pas autorisé, afin de ne pas polluer notre cadre de vie. ◆

* Le nombre de panneaux dédiés à l'affichage libre est déterminé légalement et est fonction du nombre d'habitants de la commune.



LISTES ÉLECTORALES

Je m'inscris à tout moment

Certains citoyens n'ont pas pu voter aux dernières élections législatives anticipées de juin 2024, faute d'inscription sur les listes électorales. Afin d'être assuré de pouvoir vous rendre aux urnes lors du prochain scrutin, pensez à vous inscrire dès maintenant en vous connectant à service-public.fr ou en vous déplaçant à la mairie.

Vous pouvez voter dans la commune de Châteaulin si :

- ▶ Vous avez la nationalité française (pour les élections municipales et européennes, les citoyens de l'Union Européenne domiciliés à Châteaulin peuvent voter);
- ▶ Vous avez 18 ans ou plus;
- ▶ Vous n'avez pas été déchu de vos droits civils et politiques;
- ▶ Vous justifiez d'une attache avec la commune de Châteaulin.

Pour vous inscrire, il vous suffit de présenter :

- ▶ Une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de 5 ans;
- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. ◆

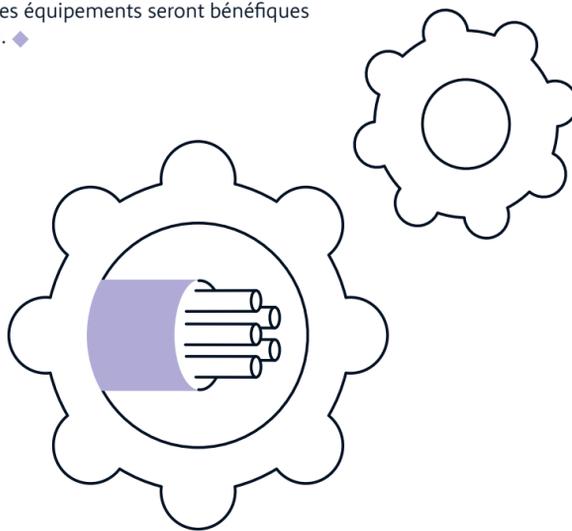
Pour toute question, contactez le service élections à mairie@chateaulin.fr

Lotissement pôle santé UN PROJET DE SANTÉ PUBLIQUE

Dans le cadre de l'accès aux soins de sa population, la commune de Châteaulin entend poursuivre sa politique de soutien aux activités et professionnels de santé souhaitant s'installer sur son territoire pour offrir aux habitants une offre de soins complète et adaptée à leurs besoins. La commune de Châteaulin dispose de foncier qu'elle souhaite mettre à disposition de projets orientés vers la santé. Le terrain pressenti, attenant à la maison de santé pluridisciplinaire, sera viabilisé en 2025 pour être opérationnel dès le début de l'année 2026. À proximité de la maison de santé, ces nouveaux services contribueront à une meilleure couverture et prise en charge médicale des habitants de la commune et du bassin de vie. Les équipements seront bénéfiques pour la qualité de vie de la population. ◆

La fin DU RÉSEAU CÂBLÉ

La télévision et les services par câble s'arrêteront en mars 2025. Mis en service au début des années 90, le câble proposait jusqu'alors des services de télévision. Ce réseau câblé est devenu obsolète avec l'arrivée de la fibre et s'arrêtera donc au 31 mars 2025. Les habitants abonnés à ces services par câble seront contactés individuellement par les opérateurs. ◆



RECENSEMENT

Combien et qui sommes-nous?

Les habitants des communes de moins de 10 000 habitants sont recensés tous les 5 ans. À Châteaulin les agents recenseurs viendront à votre rencontre jusqu'au 15 février 2025, munis de questionnaires élaborés par l'État. Seront collectées des informations concernant votre logement, la composition de votre foyer. Certains d'entre vous seront concernés par l'Enquête Familiales. Enquête réalisée tous les 10 ans environ qui complète le recensement pour mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire. Les réponses à ces questionnaires sont obligatoires et serviront à établir des statistiques communales qui permettront d'établir : le montant de la participation de l'État au budget de la ville, le nombre d'élus au conseil municipal, le nombre de pharmacies autorisées sur la commune, les besoins en termes de logements, de commerces, d'équipements et services (écoles, transports, Ehpad, structures sportives...). Le recensement est donc très important pour la ville et ses citoyens, son développement, son avenir. ◆

LES CHIFFRE-CLÉS

5 106

Population municipale à Châteaulin en 2022

5 525

Population totale* à Châteaulin en 2022

* La population totale inclut tous les résidents dont les temporaires (tel que les résidents en Ehpad et les étudiants)

CRÉMATORIUM

UN ÉQUIPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Le département du Finistère compte aujourd'hui 5 crématoriums, situés sur les communes de Brest, Quimper, Carhaix et Saint-Thégonnec. Insuffisant du fait des dernières volontés des défunts et des souhaits des familles. Afin de répondre à ce besoin sociétal, la municipalité s'est emparée du sujet et s'est mise en quête d'un terrain. Le choix s'est porté sur une parcelle agricole de 16 000 m², située entre le Juvénat et le cimetière de Kerhuel, proposée à la vente par le propriétaire. Accompagnée du cabinet conseil Aspasie, la Ville a commandé une étude sur les besoins réels du territoire à moyen et long terme ainsi que les coûts financiers induits par un tel équipement. Les résultats ont mis en lumière le fait que la délégation de service public était le modèle économique le plus intéressant pour la commune. Cela signifie que la Ville reste propriétaire du terrain, perçoit un loyer de la part de l'exploitant et que ce dernier prend à sa charge la construction et l'aménagement des bâtiments (dont une salle pour les cérémonies civiles et laïques) leur entretien et leur gestion et ce pour une durée de 32 ans. Le projet a été entériné lors du conseil municipal de mai 2024, puis un appel d'offre a été lancé pour rechercher l'entreprise en capacité à gérer le futur crématorium de Châteaulin. Suite à l'étude des dossiers de candidature, le marché sera octroyé au printemps 2025. S'ensuivront les travaux, pour une ouverture du crématorium en 2026. ◆

Jouons ensemble

13 ensembles* vocaux et instrumentaux sont proposés à l'école municipale de musique, pour les musiciens aguerris et les néophytes. Grâce à une écoute, une coordination et une adaptation accrues, la musique d'ensemble fait progresser individuellement et procure une satisfaction unique : l'expérience d'une création artistique enrichie par le collectif. ◆

* Batucada, Orchestre d'harmonie, Ensembles à cordes, Groupe vocal, Chœur de scène, Ensemble de clarinettes, Atelier création de spectacle, Ensemble de percussions, Atelier blues - Ensemble de cuivres - Musique de chambre - Atelier musiques actuelles

**Envie de nous rejoindre ?
Inscriptions auprès de l'école
municipale de musique :
02 98 86 03 93
ecole.musique@chateaulin.fr**



32 ans

Durée de la délégation
de service public



3,5 M€

Coût de construction
et d'aménagement
du crématorium



ÉDUCATION

S'ouvrir au monde

L'école est le lieu par excellence pour donner envie d'apprendre aux enfants, c'est pourquoi la municipalité travaille en partenariat étroit avec les établissements scolaires, ainsi que les familles, pour que chaque jeune Châteaulinois s'épanouisse à l'école. Passage en revue des actions dédiées à nos jeunes concitoyens.

Donner la parole aux enfants, leur offrir la possibilité de prendre part à des projets qui les concernent, les inciter à tester de nouvelles activités sportives, leur donner un accès à la culture, tout cela fait partie de leur éveil et des apprentissages. À Châteaulin, la municipalité participe aux côtés des professeurs et des familles, à l'éducation de la jeune génération.

2025, les élèves profiteront pleinement de leur nouvelle cour de récréation végétalisée.

Apprendre hors les murs

Si les apprentissages se font majoritairement en salle de classe, les sorties sportives, en pleine nature ou culturelles participent également à l'éveil et l'éducation. La Ville soutient financièrement ce programme « hors les murs » à travers des dotations pour les transports, les activités natation et vélo, l'initiation à la langue bretonne, l'aide à la création de spectacles, la collaboration avec la bibliothèque et l'école de musique ou bien la mise à disposition d'équipements.

Soutenir et financer l'éducation

La Ville de Châteaulin a investi un budget de 923 313 € sur l'année scolaire 2023/2024 pour le secteur de l'éducation : 321 670 € d'investissement (pour la construction, les réparations et l'entretien des bâtiments des écoles élémentaires publiques) et 601 643 € de fonctionnement (pour les sorties, la cantine, les dictionnaires, les fournitures administratives, les fluides, les salaires des agents... des écoles du premier degré). ♦

* Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Finistère

** Ateliers menés par le groupement « Facettes paysages » et « Tréteau La Nuit »

Aide à l'apprentissage

La langue française est belle mais savoir jouer avec les mots, à l'écrit comme à l'oral, suppose de maîtriser vocabulaire et orthographe. Si le numérique occupe une place importante dans notre quotidien et celui des enfants, le dictionnaire reste une valeur sûre pour apprendre le sens des mots, leur écriture et développer la curiosité des écoliers. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'encourager l'apprentissage des 121 écoliers des CE1, CM1 et CM2 de Châteaulin en leur offrant à chacun un dictionnaire, lors d'une cérémonie spécialement organisée à la mairie, en présence des élus et des professeurs.

Végétaliser pour mieux respirer

Un des chantiers majeurs mené cette année scolaire concerne la végétalisation de la cour de l'école publique Marie Curie. Ce projet a été mené dans le cadre du programme CHIFOUMI, porté par le CAUE 29*, qui facilite la création d'aménagements visant à lutter contre le réchauffement climatique. Sa particularité : la co-construction, à travers des ateliers de concertation** menés avec les enfants et les adultes, chacun se glissant dans la peau d'un architecte, d'un paysagiste. L'objectif : s'exprimer et faire part de ses idées sur cet aménagement. Le résultat : un plan-guide de la cour de récréation rêvée... mais réaliste, et surtout une sensibilisation aux changements climatiques, à ses conséquences et aux solutions à mettre en place pour protéger l'environnement. Ce travail a été transmis à la municipalité qui a réalisé, en interne, les plans techniques de la cour, débloqué les fonds d'un montant de 50 000 € et lancé les travaux. Dès septembre



FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

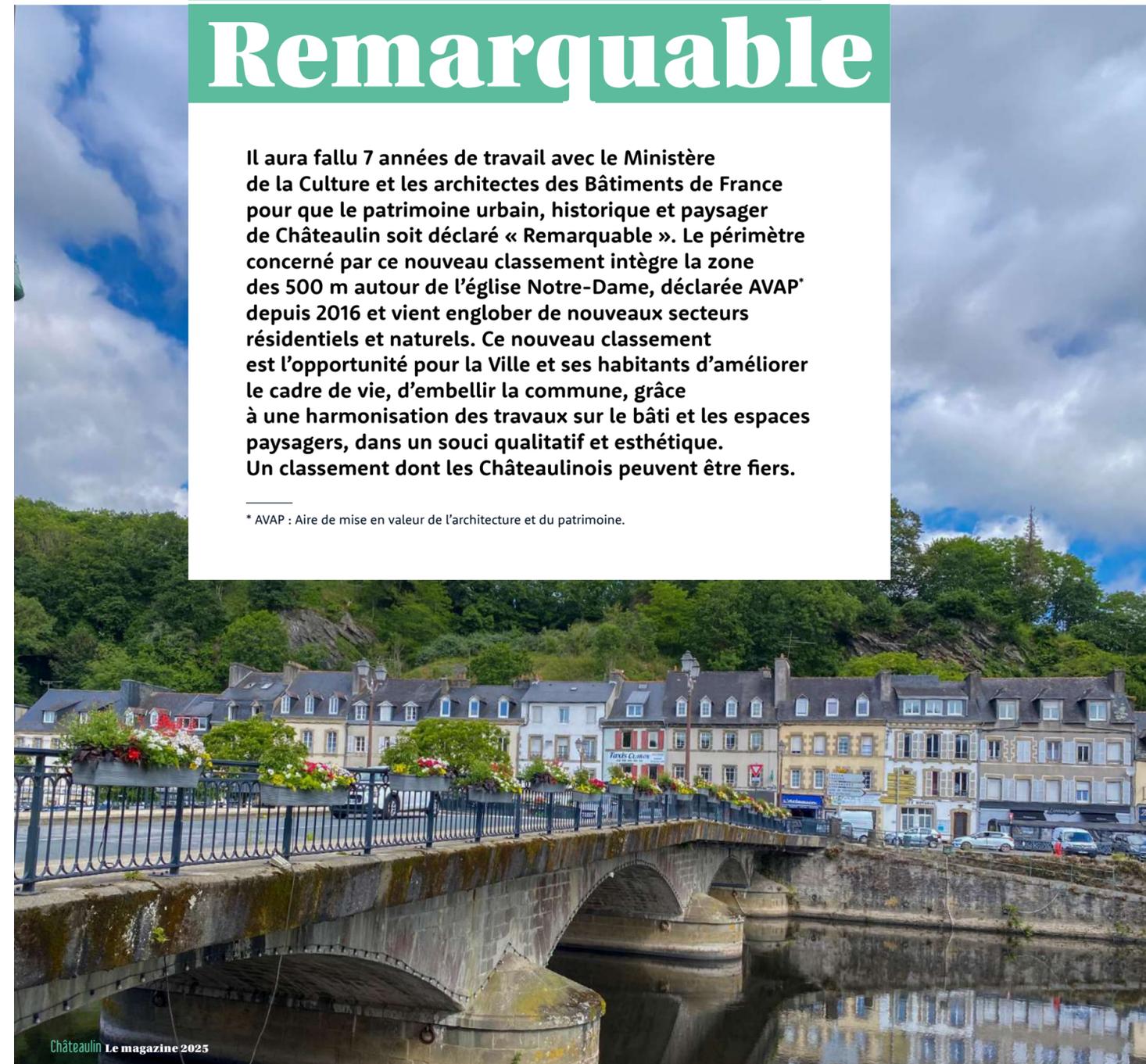
- ▶ Création d'une cour de récréation végétalisée à l'école publique Marie Curie.
- ▶ La Ville offre des dictionnaires aux enfants pour leur donner le goût de la lecture et éveiller leur curiosité.
- ▶ La Ville a dépensé 923 313 € en 2023/2024 pour le secteur de l'éducation.

URBANISME

Châteaulin reconnue Site Patrimonial Remarquable

Il aura fallu 7 années de travail avec le Ministère de la Culture et les architectes des Bâtiments de France pour que le patrimoine urbain, historique et paysager de Châteaulin soit déclaré « Remarquable ». Le périmètre concerné par ce nouveau classement intègre la zone des 500 m autour de l'église Notre-Dame, déclarée AVAP* depuis 2016 et vient englober de nouveaux secteurs résidentiels et naturels. Ce nouveau classement est l'opportunité pour la Ville et ses habitants d'améliorer le cadre de vie, d'embellir la commune, grâce à une harmonisation des travaux sur le bâti et les espaces paysagers, dans un souci qualitatif et esthétique. Un classement dont les Châteaulinois peuvent être fiers.

* AVAP : Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.



DÉMARCHES D'URBANISME

Conseils et accompagnement pour gagner du temps

La Ville propose aux professionnels et particuliers de se faire conseiller en phase projet et accompagner en phase de constitution du dossier de demande d'autorisation.

On ne le dira jamais assez, mais un projet bien pensé et un dossier administratif bien ficelé sont gages de gain de temps pour le porteur de projet et le service urbanisme. Pour que travaux ne riment plus avec stress, énervement et perte de temps, voici la marche à suivre :

#1 Prendre connaissance du règlement d'urbanisme de la commune afin d'élaborer son projet dans le cadre autorisé. Ce règlement est disponible sur www.chateaulin.fr

#2 Prendre rendez-vous avec le référent communal des bâtiments de France, Madame Moreau, tenant permanence à la mairie les 3^e mardis du mois, de 14h à 17h. Les rendez-vous sont à prendre auprès du service urbanisme : 02 98 86 60 31 ou urbanisme@chateaulin.fr

#3 Présenter son pré-projet et les pièces administratives lors du rendez-vous, afin de recueillir conseils et/ou demandes de modifications pour respecter le règlement en vigueur.

#4 Constituer son dossier de demande d'autorisation, en prenant en compte les éventuelles demandes de modifications et le déposer auprès du service urbanisme de la Ville.

Attention, en aucun cas les travaux ne peuvent débuter avant l'obtention de l'autorisation, sous peine d'amendes ou de destruction des constructions et aménagements réalisés. Un peu de patience : un dossier constitué suivant les indications de la référente des bâtiments de France, est instruit en quelques semaines seulement (3 mois maximum). ♦



7 000 €

montant maximum de l'aide à la rénovation des commerces, dans le cadre du Pass Commerces



© Le Saint Photographie - OT Menez / Atlantique

PATRIMOINE COMMUNAL

Préserver et embellir la commune

Joie et fierté sont les mots qui qualifient le mieux l'attribution du classement de Châteaulin en Site Patrimonial Remarquable par le Ministère de la Culture.

Une aventure de 7 ans

Tout a commencé en 2016, lors de la visite des architectes des bâtiments de France, venus faire part de leur intérêt pour la ville et de leur souhait de proposer une demande de classement de la commune auprès du Ministère de la Culture. Passer l'étonnement, Châteaulin étant tout de même très différente d'un point de vue architectural de Saint-Brieuc, Morlaix ou Quimper, la commune a décidé de s'engager dans la démarche. Après de multiples rebondissements (un premier périmètre rejeté, une mise à l'arrêt lors du COVID...) le verdict est enfin tombé à l'été 2024 : classement accordé!

Le casse-tête du périmètre

Délimiter un périmètre remarquable, de par son bâti, ses

paysages, son caractère exceptionnel, fut la phase la plus compliquée et la plus longue du processus. En effet, le périmètre ne fut validé qu'en 2023! La première proposition, qui incluait le patrimoine paysager des rives du canal, fut refusée après moult échanges avec les instances du Ministère de la Culture. La seconde proposition a donc exclu de fait le périmètre comprenant l'avenue de Quimper et Port Launay, situés hors territoire communal, afin d'être acceptée.

La différence, un atout patrimonial

La validation du classement s'est jouée lors d'une audition par la commission nationale. Un dossier très détaillé et documenté sur l'histoire de la ville, sa construction, son expansion, ses atouts fut présenté au Ministère. Le résultat : malgré

les à priori des membres de la commission sur le patrimoine de Châteaulin si différent des communes bretonnes déjà classées, ceux-ci ont découvert la ville sous un autre angle et ont attribué le classement à l'unanimité!

Un enjeu collectif et individuel

Maintenant que le patrimoine est officiellement reconnu remarquable, il y a lieu de l'entretenir et de l'embellir dans l'intérêt de tous. Des commerces, par exemple : une jolie façade, une terrasse accueillante, une vitrine attirante... en harmonie avec le bâti du quartier auront toujours plus de succès auprès des clients. Des particuliers également, qui verront leurs biens prendre de la valeur en respectant les règles de rénovation (bois plutôt que PVC, vitrages à multiples carreaux, façades aux couleurs harmonieuses). Et des professionnels, prescripteurs auprès des propriétaires et commerçants, en proposant des matériaux et installations économiques, esthétiques et fonctionnels, dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur. Afin de faciliter les choix de chacun, la ville mettra à disposition un catalogue d'aménagements (façades, ouvertures, gouttières, volets, palissades, clôtures...) d'ici la fin d'année 2025, en lien avec le règlement du Site Patrimonial Remarquable en cours d'écriture. L'avantage : un règle-

« Un règlement d'urbanisme unique, clair et sans ambiguïté. »

Label Sites et cités remarquables

Pour poursuivre sa démarche de valorisation patrimoniale, la commune a adhéré au réseau « Sites et cités remarquable de France ». Car si on a eu l'habitude d'entendre que les visiteurs ne faisaient « que passer » à Châteaulin, classements et labels patrimoniaux vont changer la donne. De nombreux touristes français et étrangers sont attachés à ces distinctions et n'hésitent plus à organiser leur circuit touristique en fonction de celles-ci. Il y a donc fort à parier qu'une nouvelle clientèle va être accueillie sur la commune ces prochaines années, avec des répercussions positives sur le commerce du cœur de ville, sur l'hôtellerie et la restauration. Une opportunité de dynamiser et développer l'économie de la ville. ♦

LE VRAI DU FAUX

Site Patrimonial Remarquable, avantages ou inconvénients ?

On peut penser que le classement d'une commune en Site Patrimonial Remarquable engendre un nombre important de contraintes pour les habitants et les commerçants. Est-ce vraiment le cas ? Démêlons le vrai du faux.

Les travaux de rénovation et de réhabilitation de mon habitation seront plus chers ?

FAUX Le choix du bois, notamment pour les ouvertures, est judicieux et économique sur le long terme : très isolant, il permet de réaliser d'importantes économies d'énergie et ne se déforme pas au fil du temps.

Les délais d'instruction des permis vont s'allonger ?

FAUX Grâce au référent des bâtiments de France présent en mairie, chaque propriétaire est conseillé et accompagné lors du montage de son dossier. Correctement constitué, il est validé en quelques semaines (le délai maximum prévu par la loi étant de 3 mois).

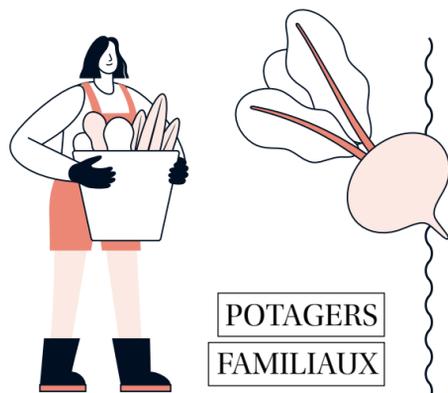
Commerçant, je ne serai plus libre de choisir mon enseigne et mon aménagement de terrasse ?

FAUX et **VRAI** Faux, car c'était déjà le cas, la Ville ayant un règlement précis en vigueur pour les aménagements commerciaux. Vrai, car le classement en Site Patrimonial Remarquable impose une harmonisation des terrasses et une sobriété des enseignes. Une enseigne peinte sur la façade pourra remplacer une enseigne lumineuse, et des parasols, avec fixations dans le bitume, pourront se substituer aux stores bannes des terrasses. ♦



FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

- ▶ Depuis l'été 2024, la ville fait partie d'un **secteur protégé**.
- ▶ La ville a été reconnue **Site Patrimonial Remarquable**. Cela aide à **protéger** et **embellir** la commune.
- ▶ Un **expert aide la mairie** une fois par mois pour préparer le dossier de permis de travaux.



POTAGERS

FAMILIAUX

Le bonheur est au jardin

Cultiver son carré de jardin devient possible dès avril 2025. La Ville a aménagé 2400 m² de terrain en friche en potagers familiaux. Le résultat : 18 jardins avec cabane individuelle, composteurs et point d'eau collectif. Si vous souhaitez louer l'un de ces petits paradis verts, contactez dès à présent le service environnement : referent-environnement@chateaulin.fr, 06 08 61 76 28. ♦

**FACILE À LIRE
ET À COMPRENDRE**



► **Travaux sur la totalité du parking de l'espace Coatigrac'h** avec des aménagements éco-responsables.

► En 2025, réalisation de **travaux dans les bureaux de Penmez et sur l'éclairage public**, avec pour but d'économiser les ressources énergétiques (chauffage, électricité).

► **Décoration des entrées de ville** avec des plantations et des aménagements utilisant des matériaux **locaux** et **écologiques**.

► **18 jardins familiaux** proposés à la location.



Inauguration du parking de l'espace Coatigrac'h.

TRAVAUX

Des réalisations éco-responsables

Investir, construire et entretenir est essentiel pour la Ville. La municipalité de Châteaulin consacre un budget annuel important à la réalisation de travaux de toute nature. Si 2024 a vu se concrétiser nombre de projets, 2025 s'annonce également riche en réalisations sur les secteurs de l'environnement, de l'énergie et du bâti. Tour d'horizon des chantiers municipaux.

Des aménagements durables

Les travaux de 2024 ont été réalisés dans un souci d'économies d'énergie et de préservation de l'environnement. La réfection des 4000 m² du parking de l'espace Coatigrac'h en est un parfait exemple. Réseau d'assainissement refait, drainage pour gérer les eaux de pluie, lampadaire solaire avec détecteurs de mouvement, citerne de récupération des eaux de pluie, végétalisation de l'espace, installation de 2 bornes de recharge électrique. Ce chantier, d'un montant de 292 000 €, a été soutenu par le Département du Finistère, co-financier à hauteur de 50 000 €. Des travaux de sécurisation ont également été menés : rue Marcel Milin, pour un montant de 433 000 € avec le rétrécissement de la chaussée et la création d'une bande de circulation piétonne et cyclable. Et aux abords des clubs de kayak et d'aviron : nouveau rond-point, signalisation et réduction de la vitesse pour une traversée piétonne facilitée.

Poursuite des investissements

En 2025, la municipalité poursuit les chantiers dans une démarche éco-responsable. Au gymnase Hervé Mao et dans les locaux du centre social Poly-

sonnance, réfection des toitures afin d'augmenter les performances énergétiques des bâtiments. Rénovation thermique des bureaux de Penmez (isolation, huisseries, chauffage, toiture) pour regrouper les services techniques. Et passage à une gestion sectorielle de l'éclairage public afin de gagner en efficacité : plus ou moins de lumière, suivant le secteur, l'heure et la saison.

Des aménagements esthétiques et écologiques

En 2025, les entrées de ville vont être valorisées. En utilisant des matériaux locaux (ardoises, bois) et écologiques (plastiques recyclés), des essences résistantes (chênes, frênes) et en privilégiant les installations peu gourmandes en énergie (luminaires solaires), la municipalité continue d'embellir notre cadre de vie. ♦



120

emplacements de stationnement sur le parking de l'espace Coatigrac'h dont **116** emplacements végétalisés

PATRIMOINE

Le Roi des instruments

Au regard de sa taille, sa conception et sa sonorité, l'appellation « Roi des instruments » va comme un gant à l'orgue de l'église Saint-Idunet. Vieux Monsieur de par sa date de construction en 1883, exceptionnel de par le classement de sa partie instrumentale aux Monuments Historiques en 2006, il a su rester tendance en jouant des partitions rock, jazz, classiques, liturgiques et... métal !

Le facteur est passé, le musicien peut s'amuser

Un orgue n'est pas un instrument de musique comme les autres. Il est composé d'une multitude de pièces, réparties en deux ensembles complémentaires, le buffet et la partie instrumentale, entretenus uniquement par un artisan d'art appelé « Facteur d'orgue ». Imposant, cet instrument à vent multiforme produit des sons grâce à ses tuyaux sonores bien accordés, alimentés par une soufflerie. Viennent s'ajouter un pédalier et un ou plusieurs claviers (deux pour celui de Châteaulin). Ceux-ci commandent un plan sonore comprenant des tirants, à activer manuellement. Compliqué pour les non-avertis mais un outil hors-norme pour les musiciens.

Un instrument massif mais charmant

L'orgue est une des pièces maîtresses des églises, accompagnant les offices religieux. Il est réglé suivant l'acoustique de chaque édifice. Le visiteur qui entendra pour la première fois résonner celui de l'église Saint-Idunet sera charmé par le son produit, d'une incroyable clarté. Entretenu et restauré au fil des ans, il se taille aujourd'hui la part du lion au sein de la programmation culturelle de Châteaulin. Chaque année de nombreux concerts d'artistes de renom sont proposés autour de l'orgue. Des découvertes musicales rendues possibles par la municipalité qui organise les Jeudis de l'Orgue depuis 4 ans. L'occasion de titiller la curiosité des passants durant une petite heure de bonheur, gratuite, tous les jeudis de l'été, lors du marché. Les plus jeunes ne sont pas oubliés : un conte musical pédagogique « L'orgue et

le petit Mozart » a tout spécialement été créé en septembre 2024 pour les enfants de 3 à 12 ans des écoles maternelles et primaires de Châteaulin. L'objectif : leur faire découvrir cet instrument peu connu de leur génération. ♦



138 590 €

Montant des travaux de rénovation de l'orgue de Saint-Idunet en 2018, financés par la Ville, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), le Département du Finistère et la Région Bretagne



Thierry Le Gwern, Caroline Faget, Gildas Vijay Rousseau et Gildas Connan, organistes aux Jeudis de l'orgue 2024.



**FACILE À LIRE
ET À COMPRENDRE**

Festival des églises et des chapelles : 4 lieux, 4 ambiances

Pour la 4^e édition du festival en juin 2025, les 4 édifices religieux de Châteaulin redeviendront scènes de concert des élèves et professeurs de l'école municipale de musique. La recette du succès de ces représentations gratuites : des formations et un répertoire pour chaque église, en fonction de sa sonorité, de sa capacité d'accueil, de sa configuration. Au programme : classique, jazz, gospel...

► La partie instrumentale de l'orgue de l'église Saint-Idunet est classée **Monument Historique** depuis 2006.

► Les orgues sont entretenus par des artisans d'art appelés **« Facteurs d'orgues »**.

► Un conte musical pour enfants a été créé pour célébrer l'orgue de Saint-Idunet : **« L'orgue et le petit Mozart »**.

► Des **concerts gratuits** ont lieu dans les églises et chapelles en juin, juillet et août.

Aller de l'avant et ne pas se figer

Les élus du groupe Nouvel Avenir pour Châteaulin vous souhaitent une excellente année 2025! Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins des difficultés subies par les Châteaulinois, notamment des glissements de terrain, des inondations récurrentes, et des chaussées devenues impraticables. De nombreux citoyens ont rencontré des accidents sur des trottoirs usés et boueux, certains ont dû rester chez eux, isolés à cause d'un manque d'accessibilité. Ces situations critiques, bien que préalablement signalées, auraient pu être évitées. La commune se dégrade. Les projets promis par de grands effets d'annonce sont rapidement oubliés, comme le bâtiment de l'ancien foyer de la Ville-Jouan, dont on apprend qu'il n'est pas si vendu que cela. Un compromis signé et un permis de construire accordés mais toujours aucun paiement ni aucune nouvelle de l'acquéreur promis. Le site est à l'abandon et rejoint à nouveau la triste liste des friches aux côtés d'un Moulin du Roy désormais bunkerisé et d'une rue Graveran

barricadée. Ces lieux sont désormais des témoins de l'abandon par la municipalité. Notre ville mérite nettement mieux! Les associations de Châteaulin, véritables piliers de dynamisme et d'innovation, se heurtent au manque de soutien de l'administration actuelle. Les bénévoles ne ménagent pas leur investissement pour faire vivre notre ville et proposent animations et convivialité à toutes et à tous. Pourtant, certaines associations sont invitées à organiser le championnat régional de leur discipline dans une ville voisine et d'autres préfèrent demander des salles aux communes alentour qui leur proposent d'allumer le chauffage. Il est impensable qu'une ville centre comme la nôtre ne considère pas la chance d'avoir des associations qui fédèrent au-delà de nos limites géographiques. Par ailleurs, la majorité se concentre sur des projets grandiloquents destinés à attirer les touristes et les investisseurs, mais néglige l'attractivité locale, ce qui fracture la cohésion et diminue l'attrait de notre ville. Châteaulin court le risque de devenir une forteresse isolée au

lieu d'être la ville vibrante et prospère que nous méritons. Nous voulons une ville ouverte culturellement, une ville généreuse avec les initiatives de ses associations et de ses habitants, une ville qui s'allie aux autres pour proposer une vie communautaire fédérative, une ville qui veille, dans les temps de crises comme dans les moments de joies à ce que chacun trouve sa place, une ville rayonnante qui rend fière ses habitants. Nous avons surmonté des tempêtes et des crises économiques, mais il est crucial que la municipalité apprenne de ces épreuves et progresse sans se figer dans l'attente. Il existe de nombreuses solutions à mobiliser, et la première consiste à miser sur l'énergie de ses habitants. Nous sommes engagés à travailler à vos côtés pour un avenir meilleur à Châteaulin. Ensemble, allons de l'avant sans nous résigner. ♦

Les élus du groupe Nouvel Avenir pour Châteaulin

L'année 2024 a été complexe et surprenante

Une année marquée par des catastrophes que nous n'aurions pas imaginées il y a quelques mois. La Palestine qui souffrait déjà de la colonisation est aujourd'hui frappée par le génocide. Les néo-fascistes progressent en Europe, nos gouvernements représentent toujours moins les citoyens. Mais à Châteaulin, on pourrait se dire « On est à l'abri... globalement, ça va quoi! » J'ai envie de vous dire que tout commence de quelque part... Regardons un peu plus autour de nous. Les idées fascistes sont là, à Châteaulin. Il suffit d'observer les dernières élections, de lire les graffitis sur nos murs, de parler avec les personnes autour de nous. Les familles venant d'Ukraine ont été expulsées des immeubles mis à disposition. Avez-vous vu les conditions d'hébergement de ces familles et comment l'organisme a géré les départs? Le stress encore, malgré tout ce qu'ils ont vécu. Ils m'ont sollicité. J'ai écrit aux services de la préfecture, mais je n'ai jamais eu de réponse. La mairie était elle-même en difficulté. Les lumières éteintes irritent encore certains.es.

Je me demande si chez vous, vous n'apprenez pas aux plus jeunes à éteindre la lumière derrière eux? Vous ne pensez pas qu'une lumière allumée pour rien, c'est comme un robinet d'eau qu'on laisse ouvert? J'entends vos inquiétudes pour votre sécurité, mais un éclairage intelligent doit être étudié avec vous et la commune. Le département nous a offert un kit d'économie d'eau comprenant des joints et un réducteur d'eau. J'ai eu l'impression qu'on se moquait de nous. En 2024, c'est la réponse du département à la situation actuelle de l'eau. Comme ailleurs, on produit, on tue, on gaspille, on jette à Châteaulin. Les déchets débordent dans les rues, tombent dans nos rivières, dans la mer. Les industriels sont responsables de la production de ces déchets. Cependant, nous, nous avons la responsabilité de nos actions. Tous les matins, je vois ces poubelles qui débordent, et cela malgré l'intervention supplémentaire des agents de la commune. À côté de cette surproduction, les associations caritatives font face à des difficultés.

Les travailleuses précaires, les retraités.es, les personnes en situation de handicap, des femmes, des hommes, des jeunes, des enfants... poussent toujours les portes des associations pour se nourrir. Et c'est là, chez nous. Notre collectif s'essouffle. Souvent, je me demande ce que je fais là, à assister à toutes les commissions municipales à la suite face à un exposé des choix de la majorité. Mais, lorsque je vois ce qui se passe en France et à travers le monde, je me dis que j'ai de la chance d'être présente pour transmettre vos idées, vos questions, donner mon opinion. Hier comme aujourd'hui, ce que nous désirons voir évoluer, c'est tout simplement d'avoir la parole. Nous voulons une réelle consultation et participation des Châteaulinois.es dans la vie municipale. Pour 2025, nous vous souhaitons un Châteaulin plus participatif, plus juste, plus solidaire et plus durable. ♦

Pour Un autre Châteaulin est possible, Céline Lehuédé



80 %

Part du coût financier pris en charge par le PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) pour l'installation de protections contre l'inondation

PRÉVENTION

Des risques sous haute surveillance

Gérer le risque inondation

Régulièrement, la rivière de l'Aulne déborde de son lit et vient envahir les rues de la ville. Pour anticiper et gérer ces inondations dues à de fortes pluies ou aux grandes marées, la municipalité a mis en place des dispositifs de prévention et d'alerte qui permettent de protéger, autant que faire se peut, les habitants et les biens. Dans un premier temps, les usagers peuvent réaliser un diagnostic de vulnérabilité de leur bâti avec l'EPAGA*. Un moyen efficace de connaître les points de vulnérabilité du logement face

aux inondations, les mesures à mettre en place (existantes ou à créer), les éventuels travaux à réaliser, leur coût et les aides financières à obtenir. En parallèle il est fortement conseillé de s'abonner aux dispositifs d'alerte que sont « Vigicrues », en téléchargeant l'appli vigicrues.gouv.fr ainsi que Citykomi, sur laquelle la municipalité diffuse les messages d'alerte. ♦

* Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne
inondations@epaga-aulne.fr, 02 98 16 14 15

PRÉVENTION

Prévenir les mouvements de terrain

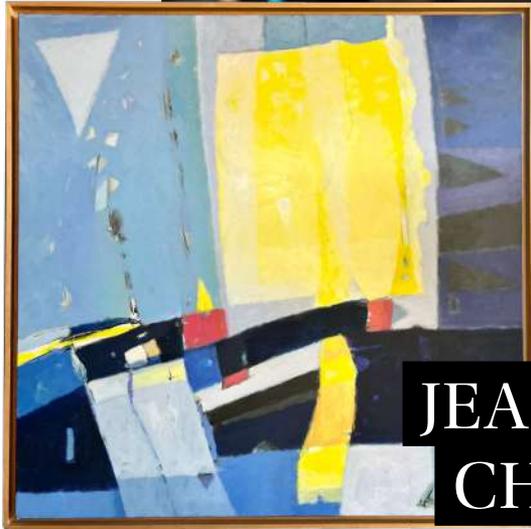
Les inondations ne représentent pas les seuls risques naturels auxquels la Ville de Châteaulin se trouve confrontée. Les mouvements de terrain et les chutes de blocs de pierre sont également surveillés de près pour pouvoir protéger les personnes et les biens. À cet effet, la municipalité travaille avec la Préfecture et la DDTM* à l'élaboration d'un « Plan de prévention des mouvements de terrain – Châteaulin – Port-Launay ». Ce

plan vise à mieux encadrer les constructions et rénovations d'habitation, en établissant une cartographie précise des risques. Celle-ci prendra en compte les conséquences induites par le dérèglement climatique et sera accompagnée de préconisations en matière d'urbanisme. Ce travail sera mené en 2025 pour une présentation de la zone concernée et du règlement associé d'ici début 2026. ♦

* DDTM – Direction départementale des territoires et de la mer

♦ Le guide d'information des risques majeurs

La municipalité met à la disposition des habitants un guide des risques naturels auxquels est soumise la commune et les comportements à adopter en cas d'alerte. Ce guide, nommé DICRIM, est à retirer à la mairie ou à télécharger sur chateaulin.fr Les dispositifs d'alerte et les consignes de sécurité y sont répertoriés. Il est également expliqué comment constituer un kit d'urgence, à garder à portée de main.



JEAN-FRANÇOIS
CHAUSSEPIED

Un artiste lumineux

Ceux qui ont eu la chance de rencontrer Jean-François Chaussepied se souviennent d'un homme discret, professeur d'arts plastiques et artiste prolifique. Peu disert, il préférait laisser ses œuvres s'exprimer à travers l'imaginaire du public. Rencontre avec son épouse Jacqueline, qui a partagé sa vie durant 55 ans.

La création en héritage

Avec un père et un grand-père architecte, les enfants Chaussepied ont eu toute latitude à développer un goût pour la culture au sens large. Cinq d'entre eux ont fréquenté les Beaux-Arts et se sont lancés dans des parcours artistiques ou d'enseignement. Jean-François décidera, lui, d'embrasser ces 2 carrières : enseignant en arts plastiques au lycée Saint-Louis à Châteaulin et artiste peintre.

De la Bretagne à la Chine

En 1965, Jean-François croise la route de Monsieur Saluden, qui lui ouvre les portes de sa galerie éponyme à Quimper. Une première exposition qui va le mener bien loin de sa Bretagne natale. « Des galeristes, venus à sa rencontre à Pont-Aven, lui ont permis d'exposer à Berlin ou bien encore en Chine », se souvient son épouse qui l'accompagnait alors dans ces voyages artistiques, avec leurs enfants.

Une œuvre unique

« Je conserve autour de moi certaines œuvres chères à mon cœur. Comme l'unique toile qu'il a peinte de la main gauche ». S'étant cassé le bras au lycée le jour de son départ à la retraite, il s'était lancé dans la réalisation d'un tableau de la main gauche, lui, le droitier, avec la peur de ne plus jamais pouvoir peindre, ce qui ne fut pas le cas. « Cette œuvre, L'ATELIER, est la seule à comporter les initiales MG, à côté de sa signature, pour Main Gauche ! », sourit Jacqueline.

Le mot et l'image

« Jean-François n'aimait pas parler de ses tableaux, mais par contre il écrivait énormément. Chacune de ses toiles était accompagnée d'un texte empreint de poésie, laissant libre cours à l'interprétation », nous explique Jacqueline. De la poésie que l'on retrouvait également dans le choix des formes et des couleurs de ses peintures.

L'harmonie des couleurs et des matières

La réalisation des vitraux pour la chapelle de Kerluan avec le Maître verrier Antoine Le Bihan, fut une de ses grandes fiertés. « C'était le rêve de sa vie, un cadeau exceptionnel de la part de l'association Notre-Dame de Kerluan et de la Ville de Châteaulin », témoigne son épouse. Croyant et fêru d'art sacré, il s'est énormément investi dans cette réalisation. Mixant matité et transparence des verres, jouant avec les largeurs de plomb afin de donner un aspect plus vivant aux vitraux, il a réussi à trouver la justesse des couleurs de cette « Maison de lumière ». « Une lumière qui existera pour l'Éternité », comme il aimait à le dire. ♦

La famille Chaussepied à l'honneur en 2025

La famille d'artistes sera célébrée à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les 20, 21 septembre, à l'occasion du centenaire de l'inauguration de l'Hôtel de ville, dessiné et conçu par Charles Chaussepied, le grand-père de Jean-François. Des portes-ouvertes seront organisées et une exposition permettra de découvrir l'histoire de cet édifice et de la famille Chaussepied.



FACILE À LIRE
ET À COMPRENDRE

- ▶ Jean-François Chaussepied a été **professeur** d'arts plastiques et **artiste**.
- ▶ Jean-François Chaussepied a exposé en **Bretagne**, à **Berlin** et en **Chine**.
- ▶ Jean-François Chaussepied a créé les vitraux de couleurs de la **chapelle de Kerluan**.